



## Une voie de covoiturage active sur l'A48

**Dans un article Dans ma ville Bar-le-Duc Belfort Besançon Lunéville Nancy Pontarlier Vesoul Verdun ■  
Où cette voie réservée est-elle installée ?**

« Area ouvre cette voie réservée au covoiturage sur l'autoroute A48 à l'entrée de Grenoble, dans le sens Lyon/Grenoble. Elle débute après la barrière de péage de Voreppe et s'étend jusqu'à la bifurcation A48/RN481. Elle s'étend sur 8,5 kilomètres. »

■ Qu'est-ce qui fait que c'est une première en France ?

« Le Code de la route a intégré un nouveau panneau : un losange sur fond noir. C'est la première fois qu'il est installé sur une route française. Il s'agit d'un logo international, déjà utilisé dans d'autres pays. Il y a déjà eu des essais similaires ailleurs en France, mais ils n'ont jamais été autant structurés, si bien qu'ils se sont soldés par des échecs. Avec un fonctionnement propre et le dispositif d'alerte qui guidera les automobilistes, cette voie active est bien unique en France. »

■ Quel est son fonctionnement ?

« Elle n'a pas de marquage au sol, car elle ne fonctionne qu'aux heures de pointe. À l'affichage du losange sur le panneau lumineux, l'habituelle voie de gauche devient la voie réservée au covoiturage. Avant, elle est utilisable par tous. Mais une fois qu'elle passe en mode "réservé", seuls les véhicules comprenant deux personnes ou plus, les taxis, ainsi que les véhicules à très faibles émissions ont le droit de l'emprunter. La vitesse maximale est alors de 50 km/h sur l'ensemble des voies. »

■ Quels sont ces véhicules à très faibles émissions ?

« Il s'agit des véhicules "Crit'air zéro émissions", soit les 100% électriques ou les hydrogènes. Les voitures hybrides ne pourront pas bénéficier de cette dérogation. »

■ Pourquoi une voie de covoiturage sur cette zone ?

« L'entrée de l'agglomération grenobloise par l'A48 est très congestionnée. L'ouverture de la voie réservée au covoiturage apportera un gain de temps significatif aux covoitureurs. »

■ Sauf que les autres vont perdre une voie...

« La voie réservée a pour but de lutter contre l'autosolisme, car aujourd'hui, sur ce trajet, seuls 17 % des voyageurs sont au moins deux dans leur voiture. Il est temps que les habitudes changent pour le bien de tous. »

■ Un parent qui conduit son enfant unique à l'école est-il en situation de covoiturage ?

« Tout à fait ! Les véhicules comprenant deux personnes ou plus sont tous autorisés à l'emprunter. »

Avec ce système de comptage, un message préventif pourra indiquer aux automobilistes contrevenants qu'ils sont sur une voie qui ne leur est pas autorisée. Infographie AREA /groupe APRR



Covoiturez, vous êtes comptés !

Des caméras et capteurs installés sur le terre-plein central de l'A6. Le dispositif a pu interpeller les automobilistes passant par le Mâconnais entre mai 2019 et mai 2020. Ce n'est pourtant pas leur vitesse qui était ainsi calculée mais le nombre de personnes présentes dans le véhicule. Un test destiné à préparer l'ouverture par la société autoroutière APRR de voies interdites aux "autosolistes" à l'entrée de certaines agglomérations.

1 ou 2, pas si simple...

Un seul ou plusieurs occupants, la question semble simple. Mais compter le nombre d'occupants de tous types de véhicules, quelles que soient leurs places dans l'habitacle, à 130 km et par toutes les conditions de météo et de luminosité est en réalité une prouesse technique. Une prouesse à laquelle s'est attaquée la société mâconnaise Pryntec, d'où le lieu retenu pour cette expérimentation.

Le système est aujourd'hui au point et peut être aisément couplé à des panneaux à message variable permettant d'indiquer aux automobilistes, le cas échéant, qu'ils empruntent une voie qui ne leur est pas autorisée. Le totem de capteurs est même déjà installé le long de l'A48, à l'entrée de Grenoble, autoroute qui sera la première en France à réserver une voie aux véhicules à deux occupants minimum (ainsi qu'aux taxis et véhicules "propres"), dans quelques jours, en cas de congestion de la circulation.

Autres Fil Web Fil info



www.estrepublicain.fr  
Pays : France  
Dynamisme : 403



[Visualiser l'article](#)

Un nouveau panneau fera son apparition pour signaler cette voie de covoiturage. Modélisation AREA C'est à l'entrée de l'agglomération de Grenoble, dans le sens Lyon/Grenoble, à partir du péage de Voreppe, que fonctionnera cette voie de covoiturage. Modélisation AREA.